SIXIEME COMMISSION : REPRISE DE LA SESSION SUR LE PROJET D'ARTICLES POUR LA PREVENTION ET LA REPRESSION DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE

THEMATIQUE IV PORTANT SUR LES MESURES INTERNATIONALES - LA PREVENTION, LA MISE EN ŒUVRE Y COMPRIS LE REGLEMENT DES DIFFERENDS : ARTICLES 13, 14, ET 15

INTERVENTION DE MME DIARRA DIME LABILLE, CONSEILLERE JURIDIQUE

expresse de la possibilité de prononcer une peine de mort

Au sujet du projet d'article 14 l'entraide judiciaire peut permettre la fourniture des documents de nature financière

-
-

-

Concernant le projet d'article 15 d'introduire une disposition sur l'articulation entre le projet d'articles et les obligations internationales des Etats

Nous notons que la grande majorité des délégations a exprimé un soutien général au projet d'articles de la Commission du droit international